



PREFET DE L'EURE

Secrétariat Général

DIRECTION DES ELECTIONS, DE LA LEGALITE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES ELECTIONS, DE LA REGLEMENTATION
ET DES PROCEDURES ENVIRONNEMENTALES

Section procédures environnementales

Affaire suivie par Mme ELUAU

☎ : 02 32 78 28 22

☎ : 02 32 78 26 38

✉ : isabelle.eluau@eure.gouv.fr

Evreux, le

- 5 DEC. 2019

LE PRÉFET DE L'EURE

à

Messieurs les maires
(*destinataires liste in fine*)

Objet : Projet d'aménagement d'une véloroute/voie verte entre Vernon et les Andelys

PJ : 4

Dans le cadre du projet, relatif à l'aménagement d'une véloroute/voie verte entre Vernon et Les Andelys, j'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'arrêté préfectoral n°DELE/BERPE/19/1508 déclarant d'utilité publique et emportant la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Vernon, Port-Mort, Bouafles et Les Andelys ainsi que l'arrêté préfectoral n° 2019/DRIEE/SPE/056 autorisant le projet au titre du code de l'environnement.

En application de l'article R.181-44 du Code de l'environnement, il vous appartient d'afficher en mairie, pendant une durée minimum d'un mois, l'avis joint à cet envoi. A l'expiration de ce délai, vous m'adresserez le certificat d'affichage constatant l'accomplissement de cette formalité.

Par ailleurs, je vous serais obligé d'informer votre conseil municipal de la décision d'autorisation conformément aux dispositions de l'article du code de l'environnement précédemment mentionné.

Le bureau des élections, de la réglementation et des procédures environnementales se tient à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez nécessaire.

Pour le préfet et par délégation,
la chef de bureau

Chantal LILLE

Madame et Messieurs les Maires de :

Vezillon,

Courcelles-sur-Seine,

Notre-Dame-de-L'Isles,

Pressagny-L'Orgueilleux